

## AVIS DE COURSE TYPE « REGLES D'INTRODUCTION A LA REGATE »

### Challenge interclubs 2025 courses 5 et 6 Samedi 22 mars et dimanche 23 mars 2025 Grade 5C

#### PRÉAMBULE : prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.

#### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- le règlement du CIC 2025
- les Règles d'Introduction à la Régata,
- le présent avis de course,
- la fiche course, et ses annexes,
- les règles de l'IRC et de l'OSIRIS.

#### 2. TABLEAU OFFICIEL

Tous les documents de course seront exclusivement mis en ligne en version électronique à l'adresse suivante : [documents de course](#)

#### 3. COMMUNICATION

- 3.1** Le tableau officiel sera situé [documents de course](#) et dans le hall de la Base Nautique Paul Bausset, 21 bd Jean Moulin, à Sainte-Maxime
- 3.2** [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

#### 4. ADMISSIBILITE – INSCRIPTION – CATEGORIE DE NAVIGATION

- 4.1** La régata est ouverte aux bateaux des classes OSIRIS telles que définies dans le règlement du Challenge Interclubs 2025 émis par la SNST [règlement CIC 2025](#)
- 4.2** L'inscription se fera uniquement par internet : [inscriptions](#).
- 4.3** Les bateaux devront obligatoirement présenter ou déposer en ligne un certificat de jauge en cours de validité.
- 4.4** Catégorie de navigation : moins de 6 milles des côtes.
- 4.5** La liste des bateaux sera affichée au tableau officiel [documents de course](#) et dans le hall de la Base Nautique Paul Bausset, 21 bd Jean Moulin, à Sainte-Maxime
- 4.6** La régata étant en grade 5 :
- Chaque concurrent majeur doit être en possession d'une Licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"
  - Chaque concurrent mineur doit être en possession d'une Licence Club FFVoile mention "compétition" valide ou d'une licence Club FFVoile mention "adhésion" ou "pratiquant" accompagnée de l'attestation de renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
  - Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger doit fournir :
    - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
    - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
    - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

## 5. DROITS A PAYER

Sans objet

## 6. PROGRAMME - MISE A DISPOSITION-TYPE DE PARCOURS-HEURE LIMITE

- 6.1 La confirmation des inscriptions se fera jusqu'au vendredi 21 mars 2025 à 19h00.
- 6.2 Briefing et 1<sup>er</sup> signal d'avertissement :  
**Samedi 22 mars et dimanche 23 mars 2025 :**
  - 10h50 Briefing par *VHF canal 77*
  - 11h00 Premier signal d'avertissement : parcours côtiers (annexe parcours du CNSM)
- 6.3 Les bateaux manquant à finir après 17h00 seront classés DNF.

## 7. FICHE COURSE

Tous les documents de course seront exclusivement mis en ligne en version électronique à l'adresse suivante : [documents de course](#)

## 8. CLASSEMENT

Voir le règlement du Challenge Inter Club 2025.

## 9. PROTECTION DES DONNEES

- 9.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- 9.2 **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## 10. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.